

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 26 novembre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

21 novembre 2024

Date d'affichage:

21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Muriel WOLKOWICKI

Objet: PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE : ANNÉE 2023 - DE_2024_48

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2023 évoqué lors du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Mâconnais-Beaujolais le 24 septembre 2024.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2023.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 11 / 2024
et publié ou notifié
le 28 / 11 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

